



Clause d'engagement

Par luciole1975

Bonjour,

Avant de signer un CDD de 10h par mois, je souhaiterai des informations sur une clause d'engagement :
"Madame accepte cet engagement et déclare n'être liée à aucune autre partie et être libre de tout engagement envers son ancien employeur."

Ma question concerne la première partie, est-ce que je peux cumuler un deuxième emploi ? Est-ce une clause d'exclusivité ?
Merci d'avance